



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le six novembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Objet : RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Délibération n° 2024.11.06.109

Rapporteur : Michel ROUGÉ

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délégation donnée par le Conseil Municipal le 27 mai 2020, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions suivantes :

- **Attribution du marché pour la rénovation de la toiture de l'école « Les Sables »**

Attribution du marché pour la « rénovation des toitures de l'école des Sables », avec la société **RONCO R&C** sise à SAINT-SULPICE (81) :

Lot	Candidat sélectionné	Montant des prestations HT	Montant TTC
1	RONCO R & C 81370 SAINT-SULPICE	141 792.16 €	170 150.59 €

Le marché est conclu au 02 juillet 2024 dans les conditions ci-annexées.

- **Marché de fourniture de repas en liaison froide pour le multi accueil « Les Ecureuils »**

Avenant n°1 au marché de « fourniture de repas en) liaison froide pour le multi accueil "Les Ecureuils" » pour une substitution de cocontractant par remplacement du CCAS de Launaguet par la Mairie de Launaguet.

Avenant conclu avec la société **API** sise 53 boulevard de Ratalens - 31240 SAINT-JEAN

Cet avenant prend effet au 1^{er} janvier 2024, dans les conditions ci-annexées.

Entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal ont pris acte du rendu des décisions du Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Natacha MARCHIPONT
Secrétaire de séance,

Michel ROUGÉ
Maire,

Membres en exercice : 29 Membres présents : 23 Absents excusés Représentés : 6 Absent : / Date convocation 29 octobre 2024 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, G. DENEUVILLE, Sylvie IZQUIERDO, Christine COGNET, Guy BUSIDAN. Étaient excusés représenté(es) : Patricia PARADIS (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Tanguy THEBLINE (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à N. MARCHIPONT), Michaël TURPIN (pouvoir à B. BARBASTE), Olivier DESPRINCE (pouvoir à B. DEVAY). Absent : / Secrétaire de séance : Natacha MARCHIPONT
--	--